



Paris, le 7 octobre 2009

Note d'information n° 2009-23

Aux Présidents d'UDOGEC / UROGEC

Pour information à :

MM les Membres du Conseil d'Administration

MM les Permanents d'UDOGEC / UROGEC

**Objet : Communiqué du SGENC sur le financement des élèves
non résidents des classes élémentaires sous contrat d'association**

Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver en fichier joint le communiqué que le Secrétariat Général vient de rédiger suite à l'adoption du projet de loi CARLE, le 28 septembre dernier par l'assemblée nationale.

Le contenu de ce communiqué a été discuté jeudi dernier lors de la cellule nationale des forfaits à laquelle participe la FNOGEC.

Pour sa part, la FNOGEC a déjà préparé un certain nombre d'outils pour vous permettre de mieux appréhender cette loi et lancer les démarches auprès des communes.

Cette loi a été déférée au conseil constitutionnel qui doit se prononcer dans un délai de 15 jours, ce qui retarde la promulgation de cette loi. Dès publication de cette loi au JO et après concertation avec la cellule nationale des forfaits, nous diffuserons l'ensemble de nos outils.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rédacteur :
Sophie POUVERREAU

Jean-Marie LELIEVRE

Secrétaire Général